

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL891

présenté par
M. Balanant, rapporteur, M. Pradal, rapporteur et M. Terlier, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« conformément aux »,

les mots :

« en application des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.